

Réflexions sur l'éditorial « Structures intermédiaires ou alternatives ? »

Louis Côté

Volume 8, numéro 2, novembre 1983

Enfant et famille

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/030203ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/030203ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Côté, L. (1983). Réflexions sur l'éditorial « Structures intermédiaires ou alternatives ? ». *Santé mentale au Québec*, 8(2), 165–166.
<https://doi.org/10.7202/030203ar>

**RÉFLEXIONS SUR L'ÉDITORIAL
«STRUCTURES INTERMÉDIAIRES OU ALTERNATIVES?»**

Madame la rédactrice en chef,
Monsieur le directeur,

Dans sa livraison de juin 1983, *Santé mentale au Québec* coiffe son excellente série d'articles thématiques du titre «Structures intermédiaires ou alternatives?»

Nous propose-t-on là, pour la décennie déjà entamée, un champ de réflexions et d'action qui comblerait le vide laissé par le discours sur la psychiatrie communautaire, discours victime d'un sérieux essoufflement à la fin des années 70?

La question se pose alors que plusieurs projets de «Structures intermédiaires ou alternatives» se

dessinent et qu'en période de restriction budgétaire, ils semblent être des candidats prioritaires aux injections de crédits additionnels.

Votre éditorial apporte une distinction pertinente entre «Structures intermédiaires 'et' alternatives». Cette distinction permettra d'apprécier la contribution respective de chaque type d'expérience et de ne pas reproduire le type de confusion qui a prévalu entre psychiatrie communautaire et psychiatrie de secteur.

Il importe de souligner que l'Alternative, tel que vous l'entendez, ne se définit pas comme une solution de remplacement aux ressources mêmes, tant étatiques (hospitalisations, placements) que thérapeutiques (biologiques, psychologiques). Soteria House n'exclue pas le recours, quoique rare, aux neuroleptiques; les résidents de la Chrysalide

ou de l'Association Arbours ont accès à la psychothérapie.

L'Alternative questionne plutôt «Les barrières inhérentes aux ressources étatiques actuelles...» (votre éditorial). Cette nuance ne devra pas être oubliée lorsqu'on fera les comptes; les ressources alternatives n'ont pas comme objectif premier de réduire les coûts d'hospitalisation et de services externes. Il s'agit davantage d'un *en plus disponible* à certains psychiatisés.

Une question à suivre : est-ce que l'Alternative échappera à la mutation de l'asile, lieu de vie et de refuge, en asile, lieu d'aliénation?

Louis Côté, psychiatre
Hôpital St-Luc.